CHAPITRE 1

LA MISE EN SITUATION

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. LA MISE EN SITUATION 1-1

1.1 L'historique 1-1
1.2 La démarche méthodologique 1-3
1.3 Le contenu du schéma d'aménagement révisé 1-5
1.4 Le lexique des abréviations 1-8

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1-1 Événements marquants de l'histoire de la MRC des Maskoutains 1-1
Tableau 1-2 Liste des abréviations utilisées 1-8

1. LA MISE EN SITUATION

Ce premier chapitre fait d'abord un rappel de certaines dates charnières ayant orienté le fonctionnement de la MRC des Maskoutains depuis sa création. Par la suite, la méthodologie utilisée pour l'élaboration du présent document est présentée, laquelle, soulignons-le, s'inscrit dans le cadre des étapes prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour la révision du schéma d'aménagement.

1.1 L'HISTORIQUE

Le tableau 1-1 résume les principaux événements qui ont jalonné l'histoire de la MRC depuis sa création en 1981.

Tableau 1-1 Événements marquants de l'histoire de la MRC des Maskoutains

Date	Événement
25 novembre 1981	Création de la MRC (décret 3238-81).
13 janvier 1982	Première session du Conseil.
21 mars 1983	Entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire. Ce règlement a pris fin le 12 mars 1992 avec la délivrance du dernier certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le plan et les règlements d'urbanisme de la ville de Saint-Hyacinthe.
25 mars 1987	Adoption du schéma d'aménagement par le Conseil de la MRC des Maskoutains.
3 juin 1988	Entrée en vigueur du schéma d'aménagement.
2 juillet 1988	Entrée en vigueur de la zone agricole révisée (2^{e} décret) pour les municipalités de Saint-Liboire (paroisse et village), de Saint-Valérien-de-Milton et de Sainte-Hélène-de-Bagot (qui se sont jointes à la MRC en 1989) (décret 765-88).
18 mars 1989	Entrée en vigueur de la zone agricole révisée (2^{e} décret), sous la juridiction de la Commission de protection du territoire agricole, suite à trois sessions de négociation pour les 21 municipalités composant alors la MRC (décret 276-89).
29 mars 1989	Adhésion des municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot, de Saint-Liboire (paroisse et village fusionnés) et de Saint-Valérien-de-Milton (décret 1851-88).
9 mars 1994	Adoption du document sur les objets de révision du schéma (DOR) pour la MRC. Il n'y a pas lieu d'adopter un nouveau règlement de contrôle intérimaire dans le cadre de la révision du schéma. Le schéma de la première génération ainsi que les plans et règlements d'urbanisme locaux couvrent bien les enjeux d'aménagement.
17 août 1994	Regroupement des municipalités de la paroisse et du village de Saint-Liboire (décret 1175-94).
10 mai 1995	Adoption du projet de règlement visant à introduire les nouvelles municipalités dans le schéma d'aménagement. Jusqu'à l'entrée en vigueur de ce règlement, les municipalités parallèlement incluses sont demeurées assujetties aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC d'Acton.
14 février 1996	Adoption du premier projet de schéma d'aménagement révisé (PSAR I).

5 juillet 1996	Réception de l'avis gouvernemental du ministère des Affaires municipales, indiquant les orientations que le gouvernement du Québec poursuit ou entend poursuivre en matière d'aménagement sur le territoire de la MRC des Maskoutains.
13 mai 1998	Adoption du second projet de schéma d'aménagement révisé (PSAR-2).
10 mars 1999	Adoption de la première version du schéma d'aménagement révisé.
12 juillet 1999	Réception de l'avis gouvernemental du ministre des Affaires municipales et de la métropole.
12 avril 2000	Dépôt à la Commission de protection du territoire agricole, par 18 municipalités, de demandes d'exclusion de la zone agricole permanente dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement.
26 septembre 2001	Fusion du village et de la paroisse de Saint-Damase (décret 1133-2001).
12 décembre 2001	Fusion des municipalités de Saint-Hyacinthe, Sainte-Rosalie (ville et paroisse), Saint-Thomas-d'Aquin, Saint-Hyacinthe-le-Confesseur et Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, afin de former la nouvelle ville de Saint-Hyacinthe (décret 1480-2001).
28 octobre 2002	Décisions de la Commission de protection du territoire agricole à l'égard de l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Pie paroisse (dossier 316552).
6 février 2003	Autorisation de la Commission de protection du territoire agricole pour la voie de contournement de la ville de Saint-Hyacinthe, entre le Grand rang et la route 231 (dossier 326198).
24 février 2003	Décisions de la Commission de protection du territoire agricole à l'égard de l'agrandissement des périmètres d'urbanisation des municipalités de : Saint-Hyacinthe (dossiers 316537, 316538, 316539, 316540), La Présentation (dossier 316541), Saint-Barnabé-Sud (dossier 316542), Saint-Bernard-de-Michaudville (dossier 316543), Saint-Damase (dossier 316544), Saint-Dominique (dossier 316545), Sainte-Hélène-de-Bagot (dossier 316546), Sainte-Madeleine (dossier 316547), Sainte-Marie-Madeleine (dossier 316548), Saint-Liboire (dossier 316549), Saint-Louis (dossier 316550), Saint-Marcel-de-Richelieu (dossier 316551), Saint-Simon (dossier 316553) et Saint-Valérien-de-Milton (dossier 316554).
26 février 2003	Fusion de la ville et de la paroisse de Saint-Pie (décret 209-2003).
20 mars 2003	Entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire. Ce règlement vise à exercer un contrôle sur les enjeux reliés au territoire et aux activités agricoles, afin de répondre aux orientations gouvernementales en cette matière.

1.2 LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Le processus de révision du schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains a impliqué la participation, la consultation et la concertation des autorités administratives et politiques, des intervenants du milieu et des organismes régionaux, municipaux et gouvernementaux, ainsi que des ministères, tous impliqués dans le développement du territoire de la MRC.

La révision du schéma d'aménagement s'inspire notamment d'une série de rapports internes et d'études sectorielles élaborés dans le but de mieux saisir l'évolution et la dynamique du territoire de la MRC depuis l'adoption du premier schéma en 1987 :

- MRC des Maskoutains, *Études sectorielles sur les aspects du transport terrestre dans le cadre du PSAR-1*, Document interne, MRC des Maskoutains, 1995.

- MRC des Maskoutains, *Aménagement et développement de la fonction commerciale sur le territoire de la MRC des Maskoutains*, Rapport final, La Société Biancamano, Bolduc, en collaboration avec Boisvert, Mizoguchi et Associés, juin 1997.

- MRC des Maskoutains, *Étude sectorielle sur les considérations environnementales dans le cadre du PSAR-2*, Document de travail, Valérie Condamine, août 1997.

- MRC des Maskoutains, *Étude sectorielle sur l'adéquation entre les besoins en espaces résidentiels et les superficies disponibles dans le cadre du PSAR-2*, Document de travail, La Société Biancamano, Bolduc, août 1997.

- MRC des Maskoutains, *Demandes d'exclusion de la zone agricole permanente dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement; demandes présentées à la Commission de protection du territoire agricole du Québec*, La Société Biancamano, Bolduc et F. Bernard, experts-conseils, avril 2000.

- MRC des Maskoutains, *Aires d'affectation agricole mixtes proposées dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement*, La Société Biancamano, Bolduc et F. Bernard, experts-conseils, mai 2001.

Ces études, tout comme le processus de consultation détaillé ci-dessous, ont permis de mieux orienter les choix et les positions à privilégier quant au développement et à la planification du territoire de la MRC pour les prochaines années.

Par ailleurs, à la suite de l'adoption du second projet de schéma d'aménagement révisé (PSAR-2), le processus de consultation, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, s'est déroulé en quatre séances, aux dates et lieux suivants :

- Le 17 juin 1998, à Saint-Hyacinthe;
- Le 18 juin 1998, à Saint-Pie (Vl);
- Le 22 juin 1998, à Sainte-Rosalie (V);
- Le 25 juin 1998, à Saint-Hugues.

Le chapitre 7 du présent schéma d'aménagement révisé présente notamment les modalités et les conclusions de la consultation, tel que le stipule l'article 7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

1.3 LE CONTENU DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Le schéma d'aménagement révisé aborde, par chapitres, les thèmes suivants :

- Chapitre 1 - La mise en situation;
- Chapitre 2 - Le contexte de planification et de développement;
- Chapitre 3 - Le schéma d'aménagement;
- Chapitre 4 - Le document complémentaire;
- Chapitre 5 - Le plan d'action;
- Chapitre 6 - Le document sur les coûts;
- Chapitre 7 - Le document sur les consultations publiques.

Les chapitres 1 et 2 du présent document visent à mettre en perspective le contexte dans lequel s'articule et évolue la MRC des Maskoutains, de manière à permettre au lecteur de mieux saisir les enjeux d'aménagement du territoire et les orientations qui sont privilégiées dans le schéma d'aménagement révisé.

En guise d'introduction, le premier chapitre relate les principaux faits qui ont marqué l'histoire de la MRC depuis sa création et résume la démarche méthodologique du processus de révision du schéma d'aménagement.

Le second chapitre dresse un portrait général de l'ensemble de la MRC des Maskoutains en faisant ressortir ses principales caractéristiques relatives aux éléments suivants :

- la composition et le positionnement de la MRC dans la région administrative de la Montérégie;
- les caractéristiques de la population, qui font état de l'évolution démographique passée et de la tendance projetée d'ici l'an 2016. Des données quant à la composition de cette population sont également présentées et analysées pour l'ensemble de la MRC et par municipalité;
- la description des principales caractéristiques du cadre bâti pour l'ensemble de la MRC et par municipalité;
- la description des principales activités économiques de la MRC, notamment les activités industrielles. Le positionnement agroalimentaire de la MRC est également abordé;

- la description du milieu et du dynamisme agricole du territoire, qui met en relief le rôle prédominant de l'agriculture dans la MRC;

- l'évolution de la croissance urbaine qui renseigne sur le rythme de développement du territoire de la MRC et de ses municipalités et permet d'estimer les besoins en espace supplémentaire nécessaire pour répondre au développement futur.

Le troisième chapitre présente le contenu obligatoire et facultatif du schéma d'aménagement tel qu'exigé par les articles 5 et 7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Il est composé des éléments suivants :

- les grandes orientations d'aménagement du territoire, de même que celles qui concernent spécifiquement la zone agricole, qui découlent des constats et enjeux d'aménagement ainsi que de la bonification des objectifs généraux résultant du processus de révision du schéma d'aménagement;

- le concept d'organisation spatiale du territoire de la MRC, qui constitue la structure de base sur laquelle s'appuie l'ensemble du schéma d'aménagement révisé.

- les grandes affectations du territoire, qui traduisent les grandes orientations et proposent une vision du développement du territoire en confirmant ou en réorientant les vocations actuelle et future de l'utilisation du sol de la MRC;

- la délimitation des périmètres d'urbanisation;

- les contraintes à l'occupation du sol qui, d'origine naturelle ou anthropique, peuvent présenter certains problèmes particuliers pour la sécurité publique, ou encore qui nécessitent une protection environnementale accrue;

- les territoires d'intérêt particulier pour leur aspect patrimonial ou naturel;

- les équipements et infrastructures de transport, qui jouent un rôle majeur dans l'organisation, la structuration et le développement des activités, de même que dans l'occupation du territoire;

- les équipements et infrastructures importants et de rayonnement régional reliés notamment à la gestion environnementale de même qu'aux services de santé, sociaux, d'éducation, de culture et autres.

Tel qu'exigé par l'article 7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le schéma d'aménagement doit être accompagné d'un document complémentaire, d'un document sur les coûts et d'un plan d'action. Dans le cas présent, le chapitre 4 constitue le document complémentaire qui contient un ensemble de dispositions normatives dont les municipalités de

la MRC devront tenir compte dans la préparation ou la révision de leur plan et règlements d'urbanisme.

Le chapitre 5 indique les coûts approximatifs des divers équipements et infrastructures régionaux et intermunicipaux proposés dans le schéma d'aménagement révisé.

Le chapitre 6 présente un plan d'action (étapes, autorités et organismes impliqués, moyens et échéances prévus) pour la mise en œuvre des orientations du schéma d'aménagement révisé.

Finalement, le chapitre 7 présente les résultats de la consultation publique. Précisons que, légalement, ce sont les chapitres 3, 4, 5, 6 et 7 de même que les annexes qui constituent le présent schéma d'aménagement révisé.

1.4 LE LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

Dans le présent document, certaines abréviations sont utilisées. Le tableau 1-2 présente leur définition.

Tableau 1-2 Liste des abréviations utilisées

Abréviation	Définition
CDEI	Corporation de développement économique et industrielle
CITVR	Conseil intermunicipal de transport de la Vallée-du-Richelieu
CLD	Centre local de développement
CLSC	Centre local de services communautaires
CHSLD	Centre hospitalier de soins de longue durée
CN	Canadien National
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
dBA	Décibel
DHP	Diamètre d'un arbre à hauteur de poitrine
DJMA	Débit journalier moyen annuel
DJME	Débit journalier moyen estival
DOR	Document sur les objets de la révision
DSC	Département de santé communautaire
ha	Hectare
ISQ	Institut de la statistique du Québec
ITA	Institut de technologie agroalimentaire
kV	Kilovolt
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
MENV	Ministère de l'Environnement du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Ressources naturelles du Québec
MTQ	Ministère des Transports du Québec
P	Paroisse
PAE	Plan d'aménagement d'ensemble
PIIA	Plan d'implantation et d'intégration architecturale
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PSAR	Projet de schéma d'aménagement révisé
RIGDRM	Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine
SAR	Schéma d'aménagement révisé
SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
UPA	Union des producteurs agricoles
URSL	Union régionale des sports et des loisirs
V	Ville
Vl	Village